

LES BONS REFLEXES EN CAS D'ALERTE

Si vous entendez la sirène PPI, **RÉAGISSEZ IMMÉDIATEMENT**
Vous reconnaîtrez la sirène PPI par son modulé (montant et descendant).



<p>METTEZ-VOUS A L'ABRIS DANS VOTRE LOGEMENT</p> <p>Si vous n'êtes pas chez vous ou si vous êtes en voiture, REJOIGNEZ le bâtiment le plus proche pour vous y abriter.</p>	<p>FERMEZ TOUTES LES ISSUES, PORTES ET FENÊTRES ET S'EN ÉCARTER</p> <p>Fermez et calfeutrez les portes et fenêtres, COUPEZ la ventilation et la climatisation.</p>	<p>ÉCOUTEZ LA RADIO OU LA TÉLÉVISION</p> <ul style="list-style-type: none">• France Bleu La Rochelle 98.2• Demoiselle FM 97.8• France 3 <p>Vous entendrez des informations</p>
---	---	---

A FAIRE

<p>NE FUMEZ PAS, ÉVITEZ TOUTE FLAMME ET ÉTINCELLE</p> <p>Évitez d'ALLUMER ou d'ÉTEINDRE inutilement la lumière ou tout appareil électrique</p>	<p>N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS A L'ÉCOLE</p> <p>Ils y sont protégés, les enseignants s'en occupent.</p>	<p>NE PAS TÉLÉPHONER</p> <ul style="list-style-type: none">• Aux usines• Aux services publics <p>Les lignes téléphoniques doivent rester disponibles pour l'organisation des secours.</p>
---	---	---

A NE PAS FAIRE

FIN DE L'ALERTE
Sirène avec un son continu de 30s.

NE QUITTEZ PAS votre abri avant la **FIN DE L'ALERTE** ou la consigne des autorités

En complément à ces « Bons Réflexes », nous vous remercions de vous conformer à toutes demandes ou instructions formulées par les autorités. Essai tous les 1^{er} mercredi de chaque mois à midi d'une durée de 1min41s (soit un seul cycle).

AUTOMATE D'APPEL

En cas d'incident, un automate d'appel vous contactera pour vous informer du secteur concerné et de la démarche à suivre.

Cet automate utilisera les numéros de téléphone présents dans l'annuaire.

Si vous êtes sur une liste rouge ou si vous désirez être contacté sur votre téléphone mobile, INSCRIVEZ-VOUS soit :

- Sur le site internet de La Rochelle : www.ville-larochelle.fr – service en ligne – téléalerte
- En contactant l'accueil de l'hôtel de ville au :

05 46 51 51 51



Si vous êtes ou si vous connaissez **une personne à mobilité réduite**, résidant dans les zones concernées par le PPI, il est important d'en informer la mairie.

PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION SOLVAY – RHODIA OPERATIONS

Etablissement de la Rochelle



Novembre 2018

CONTACT

Ce document est réalisé par la société Solvay - Rhodia Opérations.



26 rue Chef de Baie
Zone industrielle
17000 La Rochelle
Tél : 05.46.68.34.56
www.solvay.com

ADOPTÉZ de bons réflexes en cas d'accident majeur,

LISEZ les consignes attentivement



DESRIPTIF de L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement Rhodia Opérations groupe Solvay de La Rochelle produit et commercialise des produits de haute performance à base d'oxydes et de sels de terres rares pour le marché de la dépollution automobile et des nouvelles technologies. Compte tenu de ses activités et produits stockés autorisés par arrêté préfectoral, l'établissement fait partie des installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) au titre de la réglementation dite « SEVESO III » au seuil haut.

Plan Particulier d'Intervention (PPI)

La possibilité d'un incident non maîtrisé ne peut pas être totalement écartée. Les risques pourraient venir d'une fuite d'acide chlorhydrique ou fluorhydrique, de l'endommagement d'une canalisation de gaz naturel ou de la rupture pneumatique d'une chaudière. En fonction de l'accident, les effets pourraient d'ordre thermiques, toxiques ou de surpression pouvant affecter les personnes et biens dans l'environnement immédiat du site.

DÉCLENCHEMENT du PPI

En cas d'accident, l'établissement prendra toutes les mesures pour y faire face notamment en mettant rapidement les installations en état de sûreté et en activant son Plan d'Opération Interne (POI). Celui-ci prévoit une information et une mise en pré-alerte des services de secours et des autorités avec lesquelles l'établissement travail en étroite collaboration, notamment à l'occasion d'exercices réalisés périodiquement.

Dès qu'il y a connaissance d'un accident grave pouvant avoir un impact à l'extérieur de son site et sur les populations, l'exploitant en informe le Préfet qui déclenche le PPI et prend la Direction des Opérations de Secours.

En cas d'extrême urgence des mesures externes immédiates peuvent être mises en œuvre par les exploitants à leur initiative

SIGNAL D'ALERTE



Le signal d'alarme est un SIGNAL PROLONGÉ (montant est décroissant). Le son de la sirène couvre le périmètre du PPI. Cette sirène est implantée sur le site de Solvay – France – Etablissement de La Rochelle.

FIN D'ALERTE



La fin d'alerte est signalée par un signal non modulé de la sirène durant **30 secondes**.

Le 1^{er} mercredi de chaque mois à midi, il est procédé à un essai de cette sirène

PÉRIMÈTRE du PPI

Des zones d'effets potentiels sur les personnes en fonction des dangers graves, significatifs ou à effets indirects (bris de glaces) ont été définies à l'intérieur du périmètre PPI.



Principales consignes

Dès que l'alerte est donnée, toute personne doit **SE METTRE À L'ABRI** ou se rendre au centre d'accueil et d'orientation situé au Stade de rugby Marcel Deflandre, 69 avenue du Maréchal Juin.



Après analyse de la situation et de la direction des vents, de nouvelles mesures peuvent être envisagées pour assurer la protection de la population et préserver l'environnement.

Un plan de barrièrage des accès au quartier est mis en œuvre par les services gestionnaires de voirie et les forces de police sécurisent les opérations.